pesses, le travail se fait vite et facilement. Le propriétaire jette un coup-d'œil sur ce tableau et compare chaque année les revenus de ses domaines, que des agens intéressés ne lui présentent aujourd'hui encore qu'enveloppés d'une brume où la vue se perd.

Ce tableau peut donner des avis fort utiles au gouvernement, même en ce qui concerne les revenus des dîmes.

Le maire de la commune est l'agent placé, par ses devoirs de président de la municipalité, entre l'état et les sujets, entre le propriétaire et les métayers. Par son influence et ses conseils, le maire est le seul qui puisse amener le métayer à balancer son compte avec le propriétaire. Chargé de la prospérité de la commune et des intérêts généraux de la population de son village, il ne peut être indifférent à la moralité des habitants. La première loi de la moralité, c'est la justice, qui est aussi la raison d'être du métayage. D'après cette loi, le métayer ne doit pas prendre plus qu'il ne donne au propriétaire. Au cas contraire, c'est un vol en plein jour; tous commettent ce crime et, par conséquent, il est du devoir de tout honnête homme, et surtout du chef de la commune, du ministre de la religion, d'agir contre cet état de choses déplorable et, en dernière analyse, préjudiciable au métayer, au propriétaire et à l'état.

Faire disparaître le déficit, mettre fois comme par le livre du métayer du compte entre le métayer et le propriétaire, c'est faire appel aux progrès de l'agriculture et à la moralité du cultivateur. Nous allons nous en occuper. Le maire peut être chargé et sera même responsable de la rentrée du propriétaire dans ses avances; mais le maire peut aussi être intéressé à l'accroissement des revenus du propriétaire et de l'état par l'augmentation du nombre des métayers. Avant Fourier qui a réduit en doctrine d'organisation sociale le travail attrayant, l'homme, dès son apparition sur le globe, a été stimulé par l'égoïsme, par son propre intérêt. On peut intéresser le maire à l'augmentation du nombre des métayers dans la commune qu'il administre, en lui donnant chaque année le revenu d'un métayer par cinq nouveaux métayers. Ce sera un stimulant plus que suffisant, pour le déterminer à employer tous les moyens possibles pour accroître chaque année le nombre des métayers; car ces cinq nouveaux qui lui procurent le revenu d'un, peut-être l'année suivante n'y seront-ils plus, et il s'efforcera d'en former d'autres successivement. L'intérêt personnel ou les passions aussi dirigées poussent-ils le maire à venir à la fin de chaque année présenter au propriétaire le tableau fidèle de la production et de ses accroissements, et demander des moyens nécessaires au développement des revenus du sol. Le propriétaire ne les lui refusera pas, s'il voit que les métayers lui remboursent ses avances.

Par le relevé des livres de compte des métayers en tableau, travail aussi simple que facile, le propriétaire est mis à l'abri des pertes que le régisseur ou le fermier peut lui faire éprouver. Le propriétaire arrive à toucher une somme égale à ses avances, c'est-à-dire à tripler les revenus actuels de la production. Le propriétaire peut aussi augmenter le nombre des métayers et, par conséquent, assurer un accroissement continuel à ses revenus et à ceux des dîmes. Le propriétaire, en constatant les poids qui équilibreront la balance entre lui et le métayer, peut fonder dans la production la justice, base du métayage en Thessalie; enfin le propriétaire, par la tenue des livres, trouvera le moyen de donner avec discernement des récompenses pour stimuler les métayers, en ne les accordant qu'à ceux qui, outre les dépenses, auront donné un certain bénéfice.

Au cas où le propriétaire confie sa ferme à un régisseur ou à un fermier, il doit, dans son intérêt et dans celui des métayers, prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître la fortune de ces derniers; car il est maintenant prouvé que la fortune du propriétaire dépend de celle du métayer et, que plus le métayer sera riche, plus les revenus du propriétaire augmenteront et, par conséquent, les revenus des dîmes de l'Etat. Le propriétaire pourra assurer la fortune présente des métayers, et constater l'accroissement et la diminution qu'elle éprouvera, en faisant dresser, à l'entrée du fermier ou du régisseur, la statistique des métayers, la population qui est la base de la puissance agricole, et le recensement des animaux, qui donne une idée de la richesse de la localité en bestiaux, formeront avec la production végétale comme nous l'avons indiquée, les éléments nécessaires à la solution d'un grand nombre de problèmes que ne peut en ce moment occupent en ce moment. La statistique de la population se fait fort aisément en inscrivant sur des colonnes différentes les hommes mariés, les femmes, les veufs et les veuves, les garçons et les filles, les jeunes gens des deux sexes, la somme totale des bœufs, les chevaux, juments et poulains, les taureaux, bœufs, vaches et veaux; les béliers, moutons, brebis et agneaux, les chèvres, les porcs, les mules et mulets, les ânes et ânesses, et enfin la valeur totale des animaux domestiques. En dressant, à l'entrée comme à la sortie du régisseur ou du fermier, cette statistique, le propriétaire pourra se convincre si ces agens ont bien ou mal administré son domaine, s'ils ont enrichi ou appauvri les métayers et, par conséquent, s'ils ont augmenté ou diminué ses revenus.

De même que la statistique de la production végétale donne des avis utiles au trésor pour les revenus des dîmes de l'Etat, celle de la population et de sa richesse en bestiaux donne des renseignemens non moins importants pour la perception du *harndj* et du *vergui*. C'est ainsi que l'intérêt particulier s'identifie à l'intérêt public dans la production de la richesse, aide par ses livres de compte l'Etat à se préserver du gaspillage, à contrôler les comptes des fonctionnaires subalternes, à avoir à quoi s'en tenir sur le dévouement des entrepreneurs.

Le tableau de la production dressé à la fin de chaque année, la statistique de la population et des bestiaux dressée à l'entrée et à la sortie des régisseurs ou des fermiers, sont les mesures les plus indispensables, aujourd'hui, à introduire dans la production de la Thessalie pour éclairer les rapports entre les métayers et les propriétaires.

Le propriétaire qui a vendu à un fermier les services productifs de ses domaines ou qui les a confiés à un régisseur, ne peut se dispenser d'avoir le plan géométrique, géologique et économique de son domaine, et le régistre contenant la description de toutes les valeurs capitales répandues sur le bien-fonds. Les Allemands surtout veillent à la tenue de ce registre avec un soin tout particulier; ils y inscrivent toutes les modifications, améliorations, augmentation et diminution des revenus de leur propriété. C'est le régistre qui indique au propriétaire les sources de ses revenus annuels, et qui est, selon l'expression de Thaër, le trésor qu'il lègue à ses héritiers.

L'exploitation elle même est sans comptabilité en Thessalie. La comptabilité ou l'ensemble des régistres des dépenses et des recettes peut être simple ou en parties doubles. Simple, en n'établissant aucune liaison entre les recettes et dépenses; double, lorsque cette liaison existe, et alors un article représente le créditeur en même temps que le débiteur. Ce genre de comptabilité en parties doubles est adopté dans toutes les entreprises industrielles et même dans l'administration des finances des Etats civilisés. Elle est fondée sur ce principe : on ne reçoit que ce qu'un autre donne et, par conséquent, on n'y voit jamais de débiteur sans créditeur : ce qui donne toujours un résultat mathématiquement juste, le seul qui puisse satisfaire un comptable rigoureux.

Nous croyons pas nécessaire de nous étendre plus au long sur ce sujet. Les ouvrages de Gabian, Gerlin, John Stuclair, Antoine de Roville, Thaër et Moll peuvent servir à ceux qui veulent apprendre la comptabilité en partie simple; pour la comptabilité en parties doubles, les ouvrages de Leger, Grud, Roger et Mathieu de Dombale sont les meilleurs. Nous dirons seulement que pour l'agriculture, nous préférons la tenue des livres en parties doubles et qu'il est impossible d'améliorer cette industrie sans tenir les livres avec soin et exactitude.

Le doute de la comptabilité en parties doubles n'est pas difficile; elle ne demande que le sens de pénétrer des deux mots *doit* et *avoir*, afin de pouvoir rédiger les articles du journal; tout le reste du travail n'est en quelque sorte que mécanique et peut s'acquérir en deux ou trois mois d'étude pratique. Malgré cette facilité, il ne nous est pas permis d'espérer de la voir introduire dans la production de la Thessalie autrement par les sujets que nous sommes appelé à former et qui, à leur tour, iront mettre en pratique ce qu'ils nous verront faire et former d'autres praticiens. Cependant ce que nous conseillons aux propriétaires pour le moment, c'est d'appliquer sur leur domaine le système que nous avons d'abord indiqué en remettant un petit livre de compte entre les mains de chaque métayer, et en dressant, à la fin de chaque année, le tableau statistique des livres de tous les métayers.

Lorsqu'un entrepreneur veut se rendre compte de toutes ses opérations, il commence par dresser son inventaire qui le représente et indique tous les objets composant son capital. L'inventaire est la base de la comptabilité; la caisse, les effets à recevoir, les effets à payer, le mobilier, les animaux, les magasins, etc., sont les titres de l'inventaire, sont les éléments dont se sert l'entrepreneur a confié une portion de son capital, dont ils doivent lui rendre compte. La comptabilité montre à chaque instant les modifications subies par ce capital, tantôt comme créditeur, et tantôt comme débiteur, et nécessite la tenue d'un grand nombre de livres auxiliaires qui sont simplifiés préparatoire où l'on fait passer tout ce qu'on inscrit dans les livres principaux. Il n'y a que deux livres principaux, le *journal* et le *grand-livre*. Le journal doit présenter le tableau abrégé, net, concis, de toutes les transformations qu'éprouve le capital, jour par jour. C'est pour cela qu'il est précédé des livres auxiliaires sus-indiqués, sont réservés les détails que l'on se dispense de répéter dans le journal. Le grand-livre est destiné à recevoir tous les articles du journal, non plus par ordre de dates, mais par ordre de noms. Dans ce livre on ouvre un compte à chaque être imaginaire; elle se partage en deux et contient, d'un côté, tout ce qu'il reçoit, de l'autre, tout ce qu'il donne.

Lorsque l'entrepreneur veut se rendre compte de toutes ses opérations et connaître sa situation, il fait son *bilan*. Le bilan est un tableau général de tout ce qui doit, et non en opposition avec tout ce qui est dû. Pour connaître ce résultat, on balance tous les comptes au grand livre et on crée un nouvel être imaginaire, le bilan. On additionne le doit et l'avoir du bilan et il faut, pour que l'opération soit juste, que les deux sommes du passif et de l'actif soient égales; car, d'après le principe de la comptabilité en parties doubles, tout doit débiteur sans créditeur, l'un et l'autre opposés et égaux en somme : il faut absolument que la masse des uns soit égale à celle des autres et que l'entrepreneur, qui s'interpose entr'eux sous le nom de bilan, trouve qu'il doit à tous autant qu'il lui est dû par tous.

En somme, tous ces comptes auront toujours pour point de départ le capital, et viendront également aboutir et se fondre au creuset de ce compte par le compte que nous nommons *pertes et profits*. C'est pourquoi il faut élaguer des comptes tous ceux qui ne contribuent d'y figurer et qui étant pour l'entrepreneur des bénéfices ou des pertes, viennent se fondre dans le compte de pertes et profits. Tous ces comptes nous indiquent la part qu'a prise chaque être imaginaire au revers ou au succès de l'entreprise, et nous donnent des renseignemens pour restreindre ou anéantir les premiers et pour développer les seconds; c'est le but et l'utilité de la comptabilité. Le compte des pertes et profits balance celui du capital et se ferme en réalisant une augmentation ou une diminution du capital.

Nous terminons en invoquant l'autorité du plus grand cultivateur de notre siècle en France et en comptabilité. Le célèbre fermier de Roville dit dans son *calendrier du bon cultivateur* : « Le genre de comptabilité, adopté aujourd'hui dans toutes les branches de l'administration des revenus de l'état, et qui s'étend tous les jours davantage dans la tenue de livres des commerçants et des manufacturiers, s'applique sans aucune difficulté aux comptes d'une exploitation rurale, de quelque genre qu'elle soit. Il ne présente pas plus de difficulté, ni plus de travail qu'un autre, et c'est le seul qui offre un tableau fidèle de l'ensemble et de l'ordre de chaque exploitation. Si je la recommande aux personnes qui dirigent elles-mêmes leurs exploitations et leur comptabilité, je la regarde comme bien plus nécessaires encore pour celles qui confient cette direction à des agens responsables. Une comptabilité régulière en partie double est, dans ce cas, la plus puissante garantie qu'elles puissent se donner de l'ordre et de la fidélité de leurs agents. »

J. Jorsseo.

Vendredi dernier, à une heure après-midi, le feu a éclaté dans un magasin du bourg de Cartal, situé sur la côte d'Asie, vis-à-vis l'île de Prinkipo. Cinq heures après, ce bourg ne présentait qu'un amas de ruines et de débris en flammes : 57 maisons musulmanes, 137 grecques, 43 arméniennes, 132 boutiques formant tout le *tcharchi*, 3 khans, 1 bain public, 1 mosquée, l'église grecque, la quarantaine et une belle kiosque du Sultan ont été la proie des flammes. Un vent très violent qui a soufflé toute l'après-midi, avait l'incendie qui volait d'un point un autre avec une rapidité extraordinaire. Un champ de blé situé à l'extrémité du village a été presque entièrement détruit par le feu qui s'était communiqué à un olivier, au moyen d'un tison ou d'un clou enflammé que le vent avait chassé au loin. Les pauvres habitans, manquant de pompes, et chassés de leurs demeures par le fléau destructeur, ont à peine eu le temps de sauver leurs familles éplorées. On ne saurait trop louer le zèle qu'a déployé dans cette triste circonstance Suleyman éfendi, mudir de Cartal, dont la maison a brûlé, avec tous ses effets, et qui, sans s'arrêter à ce malheur qui causait sa ruine, se porta avec les notables de l'endroit aux endroits les plus menacés pour sauver les femmes et les enfants, dès qu'il eût acquis la certitude de ne pouvoir arrêter les ravages croissants de l'incendie, et pour maintenir le bon ordre, afin d'éviter d'autres accidents plus déplorables. Par ses soins et son dévouement, toutes les familles ont été mises en lieu de sûreté et on n'a eu heureusement à déplorer la mort de personne.

A la première nouvelle de cette catastrophe, le gouvernement impérial s'en est ému, et le Capitan-Pacha, en se rendant samedi dernier à Ismid, à bord du paquebot de l'état *Missiri-Bahri*, accompagné de plusieurs pachas de l'amirauté, et après avoir pressé sa visite à l'école de la marine qui vient d'être achevée à l'île de Kalki, s'est débarqué à Cartal où il s'est empressé d'assister les habitans, restés sans aucune ressource. Les paroles pleines d'émotion que ce haut fonctionnaire a prononcées et par lesquelles il se rendait l'interprète des sentiments paternels et des intentions charitables de S. M. I. le Sultan ont consolé les pauvres familles qui se pressaient autour de lui; le Capitan-Pacha a engagé les habitans à pratiquer les devoirs de l'humanité dans leur acception la plus étendue, et à resserrer le lien fraternel qui devait tous les unir, surtout dans le malheur, mettant de côté les différences de croyance. Le discours de Suleyman pacha a eu un plein succès, car, Musulmans et Chrétiens, tous, à l'envi, s'offraient mutuellement le peu de maisons échappées aux flammes. C'est ainsi que près de la moitié des incendiés ont trouvé un abri provisoire. Le Capitan-Pacha les a quittés en leur donnant la consolante promesse de s'occuper de leur sort. Les habitans de Cartal ont pleine confiance dans le gouvernement impérial, et supportent avec résignation le malheur qui les a frappés. Des ordres immédiats ont été donnés pour qu'on reconstruisit sans retard deux fours, quelques boutiques de bacal, de boucher, etc. Le Capitan-Pacha a emmené à son bord le mudir Suleyman éfendi, et s'est rendu à Pendek, village grec situé à une heure de là. Il a fait appeler les tchorbadjis de ce village et les a priés de disposer de tous les logements qu'ils pourraient avoir en faveur de leurs corréligionnaires incendiés de Cartal, trop nombreux pour être tous mis à couvert dans les quelques maisons sauvées dans le haut du village. Ils se sont empressés de se rendre aux prières du ministre, qui a débarqué Suleyman éfendi, afin de veiller à l'installation des incendiés attendus, qui ont trouvé, le même soir, amenés par les tchorbadjis et leur mudir, un abri et une nourriture abondante, dont ils manquaient totalement à Cartal.

Sitôt qu'on a pu juger des lieux des Principes de la position dans laquelle se trouvaient les habitans de Cartal, plusieurs bateaux se sont dirigés, dès que le temps le leur a permis, vers le lieu du désastre. Les habitans des îles envoyaient aux incendiés du pain, des provisions, du tabac, enfin les premiers objets de nécessité dont ils pensaient que ces pauvres gens auraient un besoin immédiat. Tous ces objets ont été distribués par les soins du mudir aux plus nécessiteux.

A son retour d'Ismid, où il a inspecté la réparation très avancée de la frégate *Tariri-Bahri* qui pourra être lancée dans deux mois, le Capitan-Pacha, accompagné d'Arif pacha, gouverneur d'Ismid, s'est de nouveau débarqué à Cartal, dimanche matin, et n'est reparti pour Constantinople, où il est arrivé dans la soirée, qu'après avoir promis d'envoyer aux incendiés des tentes qu'ils avaient demandées au gouvernement, et qui y sont arrivées lundi dernier par un paquebot à vapeur de l'Etat, expédié *ad-hoc*. Le pacha d'Ismid est reparti pour sa résidence après avoir fait une enquête sur les causes de l'incendie, qui est attribué à un accident arrivé à la suite d'un feu allumé dans le magasin d'un grec nommé Elia Sava, qui avait permis à un teinturier son voisin, nommé Toglou, de venir laver des étoffes et du linge chez lui. Il paraîtrait que le feu n'aurait pas été bien éteint, car peu d'instants après que le magasin avait été refermé, il a éclaté et a fait les ravages dont nous venons de rendre compte. Le pacha d'Ismid a promis d'envoyer tout de suite les bois de construction nécessaires pour rebâtir les premières boutiques indispensables à l'alimentation du village.

Finissons en disant que, dans ces tristes circonstances, chacun a fait son devoir, et que si quelque chose doit consoler les pauvres habitants de Cartal, c'est la sympathie qu'ils ont trouvée partout et dont ils espèrent ressentir les effets efficaces pour le soulagement de leur pénible situation.

Le gouvernement impérial, se préoccupant du désastre dont les habitants de Cartal viennent d'être victimes, a donné l'ordre à Ismaïl pacha, ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, de se rendre à Cartal, pour y faire tracer le plan du village sur une nouvelle échelle, afin que les constructions qui s'élèveront soient faites d'après les indications données par le ministre, et qui, entre autres mesures, tendront à isoler les constructions par des murs en pierre ou même en *kerpitch*, de distance en distance, à élargir les rues, pour permettre de porter facilement secours en cas d'incendie.

Ismaïl pacha doit partir demain ou ce soir, et sera absent pour peu de jours.

Par ordonnance impériale en date de mardi dernier :

Pertev éfendi, fonctionnaire de la troisième classe, est nommé caïmacam de Kutaya.

Hier, mercredi, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand Vézir.

Le courrier de Vienne, arrivé aujourd'hui même, nous apporte les journaux de France jusqu'au 6, le *Corriere Italiano* et le *Journal de Francfort* jusqu'au 8. Nous extrayons à la hâte les nouvelles suivantes. Le discours, prononcé par le Président de la République à Dijon, a vivement ému l'opinion publique. En voici la teneur :

« Je voudrais que ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné à travers les populations de l'Yonne et de la Côte-d'Or; il se seraient rassurés en jugeant par eux-mêmes de la véritable disposition des esprits. Ils eussent vu que ni les intrigues, ni les attaques, ni les discussions passionnées de partis ne sont en harmonie avec les sentimens et l'esprit du pays.

« La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, qu'elle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables.

« C'est parce je suis l'adversaire le plus naturel de l'un et de l'autre qu'elle a place sa confiance en moi.

« S'il n'en était pas ainsi, comment expliquer cette touchante sympathie du peuple à mon égard, qui résiste à la polemique la plus dissolvante et m'absout de ses souffrances?

« Depuis que je suis au pouvoir, j'ai réalisé toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut que les hommes et les manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des Assemblées, comme celle des gouvernemens les plus dévoués au bien public.

« C'est parce que vous l'avez compris ainsi qu'ils ont trouvé dans la patriotique Bourgogne un accueil qui était pour moi une approbation et un encouragement.

« Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur. Une nouvelle phase de notre ère politique commence.

« D'un bout de la France à l'autre, des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée, qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public. Depuis que je suis au pouvoir, j'ai oublié mes ambitions, en présence des grands intérêts de la société, je faisais abstraction de ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et les plus violentes n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté; et, croyez-le bien, Messieurs, la France ne perira pas dans mes mains. »

Le Président de la République était à Dijon pour inaugurer le chemin de fer; et c'est au banquet qui a suivi cette inauguration qu'il a prononcé ce discours dont M. de Fallous s'est plaint amèrement le 6, à l'Assemblée. Ce discours a été, du reste, le 3, l'objet de plusieurs interpellations; les explications du ministère ont paru satisfesantes. Le comité de révision a été élu dans les bureaux; autant que possible, on a écarté les candidats légitimistes, bonapartistes et républicains.

Le 31, aussitôt après le vote de l'Assemblée sur la proposition de MM. Moulin et Morin, M. de Broglie est monté à la tribune et a déposé entre les mains du président de l'Assemblée la proposition pour la révision de la Constitution, signée de 233 représentans.

Une proposition de M. Hume concernant le renouvellement de la commission pour l'examen du droit de consommation, en Angleterre, a été acceptée par 193 votans contre 94.

La crise ministérielle est terminée en Belgique; le ministère reste à son poste.

On écrit, le 30 mai, de Francfort que la Confédération germanique a repris ses séances et qu'à la première, tous les états étaient représentés.

Les Cortès ont été ouvertes le 2, à Madrid; M. Mayans, candidat ministériel a été élu président par 165 voix sur 195.

Par décret du 25 mai, la reine de Portugal a dissous la Chambre des Députés, en convoquant pour le 15 septembre les Cortès pour réviser la Constitution.

Un mouvement contre-révolutionnaire a éclaté en Portugal. Trois régimens d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et un bataillon d'artillerie se sont prononcés, le 31, à Elvas et à Montemar, contre le général Saldanha et les siens.

L'inauguration de la statue de Frédéric le Grand a eu lieu, le 31, à Berlin.

M. de Manteuffel a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les vieux sentimens prussiens et la fidélité de l'armée.

Le roi a parlé ensuite.

La cérémonie s'est terminée sans incident.

Les Etats provinciaux d'avant 1848 ont été convoqués.

NOUVELLES DIVERSES.

Les examens généraux et la distribution des prix ont commencé dans les écoles impériales. S. M. I. le Sultan, ses ministres et les hauts fonctionnaires des diverses administrations se sont rendus, lundi dernier, à l'école militaire des Grands-Champs, et ont assisté à cette solennité qui s'est faite selon l'usage des précédentes années, ainsi qu'on vient de le voir par le compte-rendu que nous venons d'en faire. Pareille cérémonie aura lieu samedi prochain à l'école de médecine et à l'école du génie et de l'artillerie, à Coumbar Hané.

— Lundi, à l'issue de la distribution des prix de l'école militaire, le Grand-Vézir, accompagné d'Ismaïl pacha, a visité les Eaux qui se font dans la vallée d'Oflamour pour rassembler les eaux dont nous avons parlé plusieurs fois, et dont l'avancement est poussé très activement par les ordres du ministre des travaux publics.

— S. M la reine de Portugal, en témoignage des bonnes relations qui existent entre la S. Porte et son gouvernement, vient d'envoyer au Grand-Vezir le grand cordon de l'ordre de la Tour et de l'Epée; au ministre des affaires étrangères, le grand cordon de l'ordre de Notre-Dame de la conception de Villa Vicosa; à Mahtar bey, membre du conseil d'état, et à Kismil bey, introducteur des ambassadeurs, la croix de commandeur de la Tour et de l'Epée. Ces jours derniers, M. le commandeur Robello, chargé d'affaires de Portugal, a remis à la Porte les insignes de ces ordres.

— Mardi dernier, Sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, a donné un dîner diplomatique, à sa maison de campagne de Thérapia. A'ali pacha, ministre des affaires étrangères; Fouad éfendi, musteschar du grand-vézir; Ahmed-Vefik éfendi; M. Tricoff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie; M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française; M. de Sonzi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne; M. le baron de Roemberg, chargé d'affaires de Prusse, et plusieurs des premiers officiers des différentes légations, ont assisté à ce dîner, qui a été suivi d'une brillante soirée dont les honneurs ont été faits par sir Stratford et Lady Canning avec la plus parfaite distinction.

— Ahmed-Vefik éfendi est admis à l'Académie impériale ottomane (*Indjumeni Danische*), en qualité de membre de la première section.

— Mardi dernier, M. le marquis de Lavalette a reçu rendu chez le Grand-Vezir, à Beltac-Liman, et a eu une conférence avec ce haut dignitaire.

— On lit dans le *Journal des Débats* du 2 juin que le général Aupick, ex-ministre de France à Constantinople, venait d'arriver à Paris.

— Nous avons annoncé dans une de nos précédentes feuilles qu'une commission avait été nommée pour l'apurement des comptes passés de l'Arsenal et améliorer les finances de cette grande administration. Voici la composition complète de cette commission dont nous avions seulement donné le nom de quelques membres : — Nafiz pacha, directeur des fondations pieuses; Kiamil pacha, membre du conseil d'Etat; Fouad éfendi, musteschar du Grand-Vézir; Zohdi bey, nazir de l'arsenal; Mohammer pacha, président du conseil de la guerre; Raghib pacha, président du conseil de la marine; le Férik pacha de l'amirauté; Beschir bey, de la part du ministre des finances; Sabri bey, commandant des ateliers de l'Arsenal; Mahmoud pacha, capitaine du port; Emin éfendi, premier secrétaire de l'amirauté.

La première séance de cette commission a eu lieu mardi de la semaine passée, et la seconde mardi dernier.

— On lit dans un des derniers numéros du *Zimbral*, journal d'Yassy, à propos du départ des principautés du commissaire impérial :

« Nous ne nous trompons pas en affirmant qu'Ahmed-Vefik éfendi laissera en Moldavie un souvenir précieux et durable. Les brillantes qualités qui le distinguent n'ont pu que lui attirer les sympathies de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître de près. »

— M. Costaki Alocidès, qui a accompagné Kemal éfendi dans son récent voyage en Europe, où il s'était rendu pour y étudier les différens modes d'enseignement, est nommé attaché à l'ambassade ottomane de Vienne, et doit partir pour son poste samedi prochain.

— M. Arzuman, membre du bureau de traduction de la Porte, est parti, mardi dernier, pour Ghemlek, où il s'était déjà rendu deux fois en mission. De Ghemlek, M. Arzuman ira aux Dardanelles, d'où il reviendra à Constantinople.

— On lit dans le *journal de St-Pétersbourg* que M. le conseiller de collége Balabine, deuxième secrétaire d'ambassade à Paris, est nommé premier secrétaire de la légation à Constantinople, en remplacement du prince Galitzin.

— Ces jours passés, Mehémet pacha, ministre de la police, a fait appeler le corps des *Esnafs* nouvellement placé sous sa juridiction, ainsi que les principaux négocians qui font le commerce des denrées alimentaires et qui vendent aux bacals, etc. Après s'être informé